

► **Information générale**

Cours	
Titre	Collaboration en sciences de la santé 1
Nombre de crédits	1
Sigle	CSS1900
Faculté / École / Département	Psychoéducation, Travail social, Médecine Dentaire, Nutrition, Médecine, Sciences Infirmières, Kinésiologie, Optométrie, Pharmacie, Ergothérapie, Physiothérapie, Orthophonie, Audiologie
Trimestre	Hiver
Année	2023
Type de formation	Une partie du cours se déroule en présentiel si les consignes sanitaires le permettent, via deux activités en grand ou petits groupes et une autre partie du cours se déroule en ligne, à travers des modules asynchrones. Des travaux individuels devront aussi être réalisés pendant la session.
Déroulement du cours	Consultez les détails dans la section de votre programme sur StudiUM. Il est prévu des pauses après environ 50 min pour chaque activité en présence.
Charge de travail hebdomadaire	À partir du premier cours (introduction) et jusqu'à la remise du travail réflexif (travail final), la charge de travail, outre les heures de présence en classe, est d'environ 10 heures.

Description du cours	
Description	Initiation au partenariat patient dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Développement progressif des compétences de communication, d'éducation thérapeutique et éducation à la santé, et de clarification des rôles.
Place du cours dans le programme	<p>Ce cours est le premier d'une série de 3 cours CSS, qui constituent la Formation Partenaires. Cette formation s'inscrit dans un continuum d'apprentissage à la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec le ou la patient-e et ses proches aidants. Elle permet aux apprenant-e-s de développer les habiletés et attitudes requises dans leur pratique, notamment à travers des situations d'apprentissage de plus en plus complexes et faisant souvent intervenir un-e patient-e partenaire.</p> <p>Les cours visent à former des apprenant-e-s humbles, curieux-ses, flexibles, capables de penser, de réfléchir, d'écouter activement, et de dialoguer. Ils visent aussi à développer des professionnel-le-s capables de motiver leurs patient-e-s vers ses propres objectifs, pour qu'ils ou elles deviennent à leur tour des leaders dans leur état de santé.</p>

► Apprentissages visés

Intentions pédagogiques

Le cours CSS1900 vise à amener les étudiant-e-s à se faire une représentation personnelle du partenariat patient dans un contexte de collaboration interprofessionnelle.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de ce cours, les étudiants-e-s seront capables de :

1. Expliquer les concepts du partenariat de soins et de services ;
2. Identifier les avantages et les enjeux du partenariat patient dans un contexte de collaboration interprofessionnelle ;
3. Favoriser un climat d'ouverture, de respect et de confiance ;
4. Identifier ses propres caractéristiques, valeurs et croyances qui influencent sa posture professionnelle ;
5. Défendre le rôle de l'éducation thérapeutique.

► **Calendrier**

Pour connaître l'horaire, consultez **StudiUM (document « Dates importantes »)**

Séances	Contenus	Activités
Introduction	Présentation du plan de cours (objectifs, évaluation, logistique). Survол des concepts de bases du partenariat patient, raison d'être du cours.	Alternance de présentations magistrales et de discussions en sous-groupes d'étudiant-e-s, coanimées par la ressource professorale et un ou une patient-e
Modules en ligne	Concepts de bases du partenariat patient (Modèle de Montréal), survол des notions de biais, présentation de l'éducation thérapeutique : le/la patient-e comme intervenant-e, interdépendance, complémentarité des savoirs, projet de vie et trajectoire, différents types de savoirs. Notion d'autonomie du ou de la patient-e, développement des compétences de soins, prise de décisions partagées.	Activités d'apprentissage asynchrones.
Récits de vie	Disponible dans StudiUM. Le récit de vie est une narration : un-e patient-e se raconte. Les étudiant-e-s sont exposé-e-s à la complexité dans l'interprétation des multiples dimensions de la vie avec la maladie (ou condition).	Lecture du récit de vie puis production d'une analyse (voir section suivante pour l'évaluation en lien avec cette activité). L'analyse est nécessaire pour se préparer à l'atelier de discussion.
Atelier de discussions en sous-groupes	En groupe de 12 étudiant-e-s, soutenu par un-e patient-e, les éléments de l'analyse du récit de vie sont partagés. Les échanges permettent aux étudiant-e-s de confronter leur perception, d'identifier leurs propres caractéristiques, valeurs et croyances qui influencent leur posture professionnelle.	Échanges entre étudiant-e-s, soutenus par un-e patient-e qui contribue à l'interaction en partageant des éléments pertinents de son savoir expérientiel. Ces échanges permettront à l'étudiant-e de poursuivre la réflexion et d'alimenter sa représentation personnelle du partenariat patient (dont il ou elle fera la démonstration par la suite dans son travail réflexif).

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant-e peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant-e doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant-e-s de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Dates	Activités	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Pondérations
Consultez StudiUM (document « Dates importantes »)	Visionner et compléter l'ensemble des activités dans les modules en ligne	1; 2; 4; 5	Aucun.	Obligatoire
Consultez StudiUM (document « Dates importantes »)	Analyser un récit de vie	1; 2; 4; 5	Respect de l'échéance. Réussite sur remise.	Succès/Échec
Consultez StudiUM (document « Dates importantes »)	Atelier de discussions en sous-groupes	1; 2; 3; 4; 5	Engagement dans les échanges. Voir section plus bas (utilisation des technologies). Grille critériée disponible dans StudiUM.	Succès/Échec
Consultez StudiUM (document « Dates importantes »)	Travail réflexif	1; 2; 4; 5	Réflexivité. Grille critériée disponible dans StudiUM.	Succès/Échec

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant-e peut apporter des modifications à la pondération relative des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant-e doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant-e-s de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations	
Absence à une évaluation	Toute absence à une activité doit être motivée et ce, le plus rapidement possible. En cas de questions relatives aux absences aux évaluations, vous pouvez vous référer aux articles 9.7 et 9.9 du Règlement des études de premier cycle ou aux articles 30 et 31 du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
Dépôts des travaux	sur StudiUM
Seuil de réussite exigé	Notation du cours : Succès/Échec. <u>La réussite à l'ensemble des activités d'évaluation du cours est obligatoire pour réussir le cours.</u>

► Rappels

Dates importantes	
Dates limites pour la modification du choix de cours, annulation et abandon d'un cours	(Articles 6.11, 6.12, 7.3 et 7.4 du Règlement des études; article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants) Dorénavant, pour connaître les dates d'abandon avec et sans frais pour chacun des cours, vous devrez vous référer à votre <i>Centre étudiant</i> , sur Synchro, où elles sont clairement indiquées. Vous devez simplement cliquer sur le bouton « Dates limites » et les dates apparaissent.
Évaluation de l'enseignement Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.	L'évaluation de l'enseignement dans les cours CSS se trouve dans StudiUM, dernière section (plutôt que par Omnivox, comme cela se fait habituellement). Chaque année, les évaluations des étudiant-e-s sont analysées par le collectif de la formation Partenaires. Nous prenons la rétroaction des étudiant-e-s avec beaucoup de sérieux et appliquons l'approche de partenariat également avec les étudiant-e-s, dans le cadre de l'enseignement.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites publiées dans le Centre étudiant et celles indiquées sur StudiUM, ces dernières ont préséance. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe	
Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant-e au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	IMPORTANT : Généralement, l'utilisation des technologies en classe est permise <u>dans la mesure où elle est directement utile aux apprentissages, où elle n'interfère pas avec les activités et où elle ne constitue pas un irritant pour les autres étudiant-e-s. Lors de l'atelier de discussion en sous-groupes, le non-respect de ces consignes mène à un échec préliminaire à l'évaluation.</u>

► Ressources

Soutien à la réussite	
De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.	
Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant·e régulier·ère, étudiant·e libre ou étudiant·e visiteur·se, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Pour les étudiant·e-s en orthophonie et en audiologie (2^e cycle) :

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant·e-s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>